

M A I R I E D  
ARRONDISSEMENT communal d

Du jour du mois de an République.

ACTE DE MARIAGE de  
 âgé de ans, né à le du mois de département  
 d le de demeurant à  
 an profession de fils de  
 département d

demeurant à département d et de

Et de âgée de ans, née à le du mois de  
 département d le de département d fille  
 au demeurant à département d  
 de

demeurant à département d

et de

Les actes préliminaires sont  
 faites à

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier  
 public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un  
 l'autre

En présence de demeurant à  
 département d profession de âgé de  
 De demeurant à département d  
 profession de âgé de  
 De demeurant à département d  
 profession de âgé de  
 Et de demeurant à département d  
 profession de âgé de

Après quoi ; moi maire de  
 faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, les-  
 dits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins

15

M A I R I E D  
ARRONDISSEMENT communal d

Du jour du mois de l'an République.

ACTE DE MARIAGE de  
 âgé de ans, né à le du mois de département  
 d le de demeurant à  
 an profession de fils de  
 département d

demeurant à département d et de

Et de âgée de ans, née à le du mois de  
 département d le de département d fille  
 an demeurant à département d  
 de

demeurant à département d

et de

Les actes préliminaires sont  
 faites à

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier  
 public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un  
 l'autre

En présence de demeurant à  
 département d profession de âgé de  
 De demeurant à département d  
 profession de âgé de  
 De demeurant à département d  
 profession de âgé de  
 Et de demeurant à département d  
 profession de âgé de

Après quoi ; moi maire de  
 faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, les-  
 dits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins